

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00370
Numéro SIREN : 400 608 717
Nom ou dénomination : BOSCH SECURITY SYSTEMS FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2022 sous le numéro de dépôt 12730



Bosch Security Systems France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Bosch Security Systems France S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Bosch Security Systems France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bosch Security Systems France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Emmanuelle Mossé

BOSCH SECURITY SYSTEMS

126 rue de Stalingrad

93700 DRANCY

Comptes au 31/12/2021



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	121 901	121 901		71
Fonds commercial	3 179 228	3 177 704	1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	558 440	479 347	79 093	93 715
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400
ACTIF IMMOBILISE	3 861 971	3 778 953	83 017	97 711
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	244 869	139 099	105 770	125 611
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 033 368	130 522	3 902 846	3 333 896
Autres créances	2 467 633		2 467 633	2 688 784
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 317		2 317	
ACTIF CIRCULANT	6 748 188	269 621	6 478 567	6 148 292
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 610 160	4 048 574	6 561 585	6 246 004

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 1 870 000)	1 870 000	1 870 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	156 594	156 594
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	187 000	187 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	74 682	74 682
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	669 323	472 345
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	587 945	196 978
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 545 546	2 957 600
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	489 925	710 051
PROVISIONS	489 925	710 051
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	121 486	2 952
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 458 194	1 660 493
Dettes fiscales et sociales	713 260	668 494
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	233 171	246 412
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 526 113	2 578 352
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 561 585	6 246 004

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	14 917 050	36 003	14 953 054	12 605 065
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 478		6 478	4 289
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	14 923 528	36 003	14 959 532	12 609 354
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			25 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			666 138	241 916
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 650 671	12 851 271
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			10 585 279	8 599 464
Variation de stock (marchandises)			25 532	45 521
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 269 397	1 248 068
Impôts, taxes et versements assimilés			103 824	100 911
Salaires et traitements			1 871 799	1 404 543
Charges sociales			889 592	716 526
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 693	18 344
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			60	28 559
Dotations aux provisions			29 607	39 066
Autres charges			37 933	146 431
CHARGES D'EXPLOITATION			14 827 719	12 347 437
RESULTAT D'EXPLOITATION			822 951	503 834
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			52	2 701
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			52	2 701
RESULTAT FINANCIER			-52	-2 701
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			822 899	501 132

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 479	60 066
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	258 490	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	289 969	60 066
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	259 063	12 542
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15 409
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	80 000	258 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	339 063	286 442
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-49 093	-226 375
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	185 860	77 778
TOTAL DES PRODUITS	15 940 640	12 911 337
TOTAL DES CHARGES	15 352 694	12 714 358
BENEFICE OU PERTE	587 945	196 978

Annexes

Les Faits marquants de l'exercice 2021

L'année 2021 a été marquée par la propagation du Coronavirus, qui a déterminé un état d'urgence sanitaire dans la plupart des pays du monde, avec pour conséquence des mesures restrictives pour son endiguement, mises en place par les autorités publiques des différents pays. Ce contexte a persisté pendant la majeure partie de l'année 2021, malgré l'adoption de différentes mesures d'atténuation. Lors de l'urgence Covid-19, le Groupe Bosch a démontré sa capacité à adapter ses sites de production et ses opérations commerciales aux nouvelles conditions extérieures qui ont été créées. Les opérations commerciales ont été menées tout au long de la période, en préservant la santé et la sécurité des employés, afin d'assurer la livraison de nos produits dans le monde entier.

Le Groupe continue à suivre l'évolution de la situation et à soutenir à la fois les besoins opérationnels et les plans de développement de ses propres activités.

a) Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014) et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

b) Immobilisation corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

	DUREES	MODES
Logiciel	4 ans	Linéaire

Le fonds de commerce « clientèle » acquis en 2001 et d'une valeur brute de 3.177.704 euros a fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans. Les autres éléments constitutifs de fonds de commerce s'élevant à 1.524 euros n'ont pas fait l'objet de dépréciation ou d'amortissement.

Immobilisations corporelles

- Durée

Conformément au règlement CRC n° 2002-10, les biens immobilisés sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation. Ces durées tiennent notamment compte du degré et des conditions d'utilisation des biens.

- Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire

Les durées d'amortissement des immobilisations reflètent les durées d'utilité estimées par le management. En conséquence, l'application d'un règlement CRC numéro 2002.10 effectif depuis le 1er janvier 2005 n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	12 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel informatique lourd	7 ans
Matériel et mobilier de bureau	12 ans
Matériel de manutention	6 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence

c) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est calculée article par article sur la base des quantités en stock au 31.12.2021, en fonction de la rotation des stocks basée sur le nombre d'années de vente.

Lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur unitaire de réalisation, et compte tenu des modalités précédentes, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

d) Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée pour les créances sur les Clients tiers en prenant en compte l'ancienneté des créances et le risque de non-recouvrabilité :

- Taux de dépréciation prenant en compte l'ancienneté des créances :

- ☐ 1% pour les créances non échues
- ☐ 2% pour les créances échues à moins de 30 jours
- ☐ 3% pour les créances échues à moins de 31 à 90 jours
- ☐ 10% pour les créances échues à moins de 91 à 180 jours
- ☐ 20% pour les créances échues à plus de 181 jours

- Une dépréciation est également constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrements connues à la date d'arrêté des comptes.

Les autres créances d'exploitation intègrent les soldes débiteurs des comptes courants vis-à-vis des autres sociétés du groupe.

Aucune dépréciation n'est constatée sur les soldes débiteurs des sociétés du Groupe.

e) Provisions

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions pour risques et charges.

Conformément aux règles du Plan Comptable Général ainsi que l'avis du CNC, les provisions sont constatées à la clôture de l'exercice dès lors que les conditions suivantes ont été cumulativement remplies :

- Existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture
- Sortie de ressources certaines ou probable à date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente

- Possibilité d'estimer avec une fiabilité suffisante
- Provisions pour indemnités de départ en retraite d'un montant de 377.041 euros à la clôture de l'exercice :

La Société comptabilise les indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi consentis à ses salariés conformément à la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

- Faisant suite à la décision de l'IFRIC de mai 2021, le Collège de l'ANC a mis à jour le 5 novembre 2021, sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. La recommandation permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite,
- L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :
 - soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;
 - soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations (nouvelle méthode IFRIC).

La société a choisi de ne pas modifier sa méthode de comptabilisation des IDR.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'évaluations actuarielles comprenant des pondérations en fonction des probabilités de maintien dans la société et prenant en compte l'évolution prévisible des rémunérations.

Les indemnités de départ à la retraite sont intégrées dans les comptes sociaux. Les différents paramètres retenus à la clôture de l'exercice 2021 sont :

- âge de départ à la retraite : âge à taux plein
- taux d'actualisation 1 %
- taux d'inflation constant 1,80 % et un taux de revalorisation des salaires fonction de l'âge avec un taux minimum égal au taux d'inflation.
- taux de charges sociales : 50,4 % cadres et 46% non cadres
- table de mortalité : TV/TD 2015-2017
- taux de turn-over : Ingénieurs et Cadres, Ouvriers et ETAM : table décroissante de 20 ans à 54 ans. A compter de 55 ans aucun taux de turn-over n'est appliqué tant pour les cadres que les ouvriers et Etam.

- Autres provisions pour risques et charges pour un total de 112.884 euros à la clôture de l'exercice : Ces provisions d'un montant total de 112.884 euros couvrent l'ensemble des risques identifiés à la clôture.

Ces provisions comprennent notamment les risques et charges suivants :

- Provision pour engagement de médaille du travail 32.884 euros
- Provision pour restructuration et autres risques sociaux 80.000 euros

f) Capital Social

Le capital social composé de 374.000 actions de 5 euros de nominal s'élève au 31 décembre 2021 à 1.870.000 euros.

g) Intégration Fiscale

La société Bosch Security Systems SAS fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société tête de Groupe est Robert Bosch France SAS.

La convention d'intégration fiscale prévoit la neutralité fiscale.

L'impôt Groupe est réparti de la manière suivante :

- les filiales intégrées prennent à leur charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale.
- la société tête de Groupe prend à son profit l'impôt déterminé par les filiales bénéficiaires et intégrées « fiscalement ».

h) Parties liées

En 2021, l'ensemble des opérations et les positions avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

i) Informations sur le compte de résultat

- Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Par ailleurs, s'agissant des remises et ristournes (contreparties payables), celles-ci sont comptabilisées de manière différente selon leur nature :

i) Les contreparties payables au client sont les sommes en numéraire que l'entité paie, ou s'attend à payer. La société comptabilise une contrepartie payable au client comme une réduction du prix de transaction et, donc, comme une réduction du chiffre d'affaires, à moins que le paiement ne soit effectué en échange d'un bien ou d'un service distinct que le client fournit à l'entité

ii) Si la contrepartie payable au client est un paiement pour un bien ou un service distinct reçu de la part du client, la société comptabilise l'achat du bien ou du service de la même façon que ses autres achats auprès de ses fournisseurs.

- Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits sont comptabilisés en résultat exceptionnel car ne relevant pas de l'activité opérationnelle de l'entité

i) Charges Exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de l'exercice s'élèvent à 339.063 euros.

Celles-ci comprennent notamment :

- * 26.369 euros de pénalités retard et marchés
- * 80.000 euros de dotations pour provision de restructuration
- * 232.605 euros de transfert de charges d'exploitation vers charges exceptionnelles

ii) Produits Exceptionnels

Les produits exceptionnels de l'exercice s'élèvent à 289.969 euros.

Ceux-ci comprennent notamment :

- * 3.079 euros de profits fournisseurs
- * 2.870 euros de remboursement reçu concernant la CVAE 2020
- * 25.529 euros de régularisations de compte URSSAF et Mutuelle
- * 258.490 euros de reprise pour provision de restructuration

j) Evènements postérieurs à la clôture

L'évolution de la situation internationale liée à la guerre en Ukraine reste incertaine à ce stade, et fait l'objet d'un suivi par le Groupe Bosch qui est attentif aux conséquences potentielles de la crise, notamment sur l'activité. Au cas particulier de la situation en Ukraine et des conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, cet événement est survenu en 2022, et n'a pas d'incidence sur l'évaluations des actifs et passifs pour les comptes clos le 31 décembre 2021.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 301 130		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 301 130		
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	195 404		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	362 563		
Emballages récupérables et divers	473		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	558 440		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 400		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400		
TOTAL GENERAL	3 861 971		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			3 301 130	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 301 130	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			195 404	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			362 563	
Emballages récupérables et divers			473	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			558 440	
Participations évaluées par mise équivalenceAutres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 400	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 400	
TOTAL GENERAL			3 861 971	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
FONDS COMMERCIAL	3 177 704			3 177 704
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	121 830	72		121 902
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 299 534	72		3 299 605
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	128 031	9 716		137 747
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	336 222	4 906		341 128
Emballages récupérables, divers	473			473
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	464 725	14 622		479 348
TOTAL GENERAL	3 764 259	14 694		3 778 953

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	451 561	29 607	71 243	409 925
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	258 490	80 000	258 490	80 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	710 051	109 607	329 733	489 925
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	144 789		5 690	139 099
Dépréciations comptes clients	240 485	60	110 023	130 522
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	385 274	60	115 713	269 621
TOTAL GENERAL	1 095 326	109 667	445 446	759 546
Dotations et reprises d'exploitation		29 667	186 956	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		80 000	258 490	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 400		2 400
Clients douteux ou litigieux	23 942	23 942	
Autres créances clients	4 009 425	4 009 425	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 552	8 552	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 026	2 026	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	500	500	
Groupe et associés	2 449 893	2 449 893	
Débiteurs divers	6 661	6 661	
Charges constatées d'avance	2 317	2 317	
TOTAL GENERAL	6 505 719	6 503 319	2 400

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	121 486	121 486		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 458 194	1 458 194		
Personnel et comptes rattachés	192 826	192 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	224 894	224 894		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	244 979	244 979		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	50 560	50 560		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	233 171	233 171		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 526 113	2 526 113		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Stock valeur brute	Stocks en début d'exercice 01/01/2021	variation de stock	Stocks à la clôture de l'exercice 31/12/2021
Stock matières premières et autres approvisionnements - valeur brute			
Stocks produits semi-ouvrés et en cours de fabrication - valeur brute			
Stock de produits finis - valeur brute			
Stocks de marchandises - valeur brute	270 402	-25 532	244 870
Total stock - valeur brute	270 402	-25 532	244 870

Dépréciation de stock	Dépréciation en début d'exercice	Dotation dépréciation stock (var. Nette Dotation)	Reprise dépréciation de stock (var. Nette reprise)	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Dépréciation Stock matières premières et autres approvisionnements				
Dépréciation stocks produits semi-ouvrés				
Dépréciation stocks de produits finis				
Dépréciation stock de marchandise	144 790		5 690	139 100
Total dépréciation de stocks	144 790	0	5 690	139 100

Stock valeur nette	Stocks en début d'exercice 01/01/2021		Stocks à la clôture de l'exercice 31/12/2021
Stock matières premières et autres approvisionnements - valeur nette	0		0
Stocks produits semi-ouvrés et en cours de fabrication - valeur nette	0		0
Stocks de produits finis - valeur nette	0		0
Stocks de marchandises - valeur nette	133 684		105 770
Total stock - valeur nette	133 684		105 770

En Euros

Biens	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Fonds de commerce	3 177 704	3 177 704	0
Droit au bail	1 524	0	1 524
Total	3 179 228	3 177 704	1 524

En Euros

Produits à recevoir	Montants
Créances clients et comptes rattachés	9 209
Autres créances	18 470
Total	27 679
Dont	
Produits d'exploitation	27 679
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Impôt (Intégration Fiscale)	

En Euros

Charges à payer incluses dans les postes suivants	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 092
Dettes fiscales et sociales	315 531
Autres dettes d'exploitation	216 709
Autres dettes	
Total	704 332

En Euros

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	374 000			5

En euros

Rubriques	Chiffre d'affaires France en euros	Chiffre d'affaires Export euros	Chiffre d'affaires total en euros
Ventes de marchandises	14 917 050	36 004	14 953 054
Production vendue			
Produit des activités annexes	6 478		6 478
Total	14 923 528	36 004	14 959 532

En Euros

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû
Résultat courant	822 899	222 420
Résultat exceptionnel et participation	-49 093	-36 560
Total	773 806	185 860

En Euros

	Montant
Résultat de l'exercice	587 946
Impôt sur les bénéfices	185 860
Résultat avant impôt	773 806
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	773 806

En Euros

	Montants au 31.12.2020	Augmentations	Diminutions	Montants au 31.12.2021
Accroissement de la dette future de l'impôt				
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires				
Ecart de conversion actif				
Total	0	0	0	0
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 25,825%				0
Allègement de la dette future d'impôt				
<u>Provisions non déductibles</u>				
Prime Covid	10 412		10 412	0
Effort construction	0		0	0
Provision dépréciation stocks	144 790		5 690	139 100
Charge de restructuration	0		0	0
Provision de restructuration	88 867		88 867	0
Provision IFC	411 014	26 767	60 740	377 041
Dépréciation Clients	59 848	56 849	59 848	56 849
Total	714 931	83 616	225 557	572 990
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 25,825%				147 975
Allègement net de la dette future d'impôt (1)				147 975

Note (1) : L'allègement net de la dette future d'impôt ci-dessus a été calculé en prenant en compte les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges.

Effectifs	Personnel salarié
Cadres	20
ETAM	0
Autres (Contrat en alternance)	3
Suspension (Expatriation)	1
Total	24

En Euros

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes consolidés de :

ROBERT BOSCH GmbH
Forme : SARL de droit allemand
au capital de 1 200 000 000 Euros
ayant son siège à Stuttgart (Allemagne)
Robert-Bosch-Platz 1
70839 Gerlingen-Schillerhöhe

En Euros

	31/12/2020	Affectation du résultat 2020	Distribution de dividendes	Résultat 2021	Autres variations	31/12/2021
Capital	1 870 000					1 870 000
Prime d'émission	156 595					156 595
Réserve légale	187 000					187 000
Réserves réglementées	74 682					74 682
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	472 345	196 979				669 324
Résultat de l'exercice	196 979	-196 979		587 946		587 946
Subventions investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
Total des Capitaux Propres	2 957 601	0	0	587 946	0	3 545 546

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				
Information non communiquée car elle reviendrait à fournir une information individuelle				
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Néant				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				
Néant				

Bosch Security Systems France SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.870.000 Euros
Siège social : 126, rue de Stalingrad, 93700 Drancy
400 608 717 RCS Bobigny

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31 MAI 2022

La société Robert Bosch (France) SAS, société par actions simplifiée au capital de 140.400.000 Euros, dont le siège social est situé au 32 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 572 067 684, représentée par Monsieur Heiko CARRIE et Monsieur Christophe BARRET, dûment habilités à cet effet,

Associée unique de la société Bosch Security Systems France SAS (la « Société »)

Statuant sur convocation du Président de la Société, Monsieur Heiko CARRIE, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approbation des comptes de cet exercice et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Président
- Pouvoirs pour les formalités

Prenant acte de l'absence excusée de la société Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes de la Société, dûment informé de la présente prise de décisions moyennant préavis de quinze jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,

Prenant acte de l'information par voie électronique de la présente prise de décisions moyennant préavis de quinze jours au Comité Social et Economique, et de l'absence d'observations ou de demande d'inscription de projets de résolutions de la part du Comité Social et Economique,

Et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes dudit exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Associé unique approuve par ailleurs le montant des charges et dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code, et qui s'élèvent à 59.164 Euros.

L'Associé unique approuve par conséquent le montant de l'impôt correspondant, qui s'élève à 15.678 Euros.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2021 font apparaître, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 587.945,74 Euros, décide d'affecter ce résultat conformément aux prescriptions légales et statutaires, de la manière suivante :

- Dividende revenant à L'Associée unique : 587.180 Euros
- Report à nouveau : 765,74 Euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,57 Euros par action. Il sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 2022.

L'Associé unique prend acte également, conformément à l'article 243 *bis* du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	303.176	Néant	Néant
2019	Néant	Néant	Néant
2020	Néant	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de l'absence de conclusion par la Société au cours de l'exercice 2021 de conventions réglementées visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Heiko CARRIE décide de renouveler ledit mandat pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision de l'Associé Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Président, conformément à l'article 14 des statuts de la Société représente la Société à l'égard des tiers, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts aux autres organes de la Société. Il devra appliquer les règlements internes au groupe de sociétés auquel appartient la Société.

L'Associé unique décide que Monsieur Heiko CARRIE ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Président. Il aura néanmoins droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Heiko CARRIE déclare accepter le renouvellement de son mandat en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant de poursuivre l'exercice de sa fonction de Président.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Pour ROBERT BOSCH France SAS



M. Heiko CARRIE



M. Christophe BARRET